



**ARRÊTÉ N°CJ-2016/16 PORTANT DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS EXTERIEURES INTUITU
PERSONAE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
– SCRUTIN DU 7 MARS 2016 –**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne mis en conformité avec la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur adoptés en conseil d'administration en sa séance du 28 mars 2014, tels que modifiés le 10 octobre 2014, le 22 janvier 2016,

Vu l'arrêté du 14/12/2015 régissant les élections aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne prévues les 09,10 et 11 février 2016,

Vu les avis du comité électoral consultatif du 30 novembre 2015 et du 28 janvier 2016,

Vu l'arrêté n°CJ-2016/08 du 10 février 2016 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne, et son arrêté rectificatif n°CJ-2016/09 en date du 10 février 2016,

Vu l'arrêté n°CJ-2016/10 du 12 février 2016 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne, et son arrêté rectificatif n°CJ-2016/09 en date du 10 février 2016,

Vu les candidatures recevables constatées au terme de l'appel à candidatures lancé par l'établissement pour la désignation des quatre personnalités extérieures intuitu personae devant siéger au sein du conseil d'administration dans sa composition telle que renouvelée au terme des élections des 09,10 et 11 février 2016,

Vu les réunions en date du 29 février 2016 et du 7 mars 2016, portant sur la désignation, par les 32 membres du conseil d'administration dans sa composition telle que renouvelée au terme des élections des 09,10 et 11 février 2016, des quatre personnalités extérieures intuitu personae devant être désignées au conseil d'administration,

Vu l'adoption en séance du 7 mars 2016 du règlement proposé dans le cadre de la procédure de désignation prévue à l'article 13 des statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les opérations de vote ayant abouti en séance du 7 mars 2016 à la désignation des quatre personnalités extérieures intuitu personae dans le respect des catégories fixées et vérifiant l'obligation légale de parité femmes / hommes sur l'ensemble des huit personnalités extérieures composant le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu le procès-verbal retraçant les opérations de vote et de dépouillement du scrutin établi au terme du scrutin du 7 mars 2016,

PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS

➤ Le procès-verbal susvisé ayant fait apparaître les indications suivantes:

Titre I - Résultats constatés au terme du 1^{er} tour de scrutin

➤ Au terme du 1^{er} tour de scrutin, organisé simultanément pour les quatre catégories intuitu personae à représenter :

**Article 1 : Résultats constatés pour la catégorie à représenter de personnalité extérieure
«assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise »**

- Nombre de siège à pourvoir: **1.**
- Nombre de membres convoqués présents : **28**
- Nombre de membres convoqués représentés : **3**



- Nombre de votants: **31**
- Nombre total de bulletins blancs ou nuls: **2**
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): **29**

| Candidat.e | Nombre de voix obtenue.s |
|--|--------------------------|
| BLANC Bernard (Directeur général d'Aquitanis) | 14 |
| CHARBIT David (Gérant de la société civile immobilière) | 0 |
| HUMBERT Sophie (Gérant de la société O'tempora) | 15 |
| Total | 29 |

**Article 2 : Résultats constatés pour la catégorie à représenter de personnalité extérieure
«représentant.e d'une organisation représentative des salariés»**

- Nombre de siège à pourvoir: **1.**
- Nombre de membres convoqués présents : **28**
- Nombre de membres convoqués représentés : **3**
- Nombre de votants: **31**
- Nombre total de bulletins blancs ou nuls: **11**
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): **20**

| Candidat.e | Nombre de voix obtenue.s |
|--|--------------------------|
| WALLIG-NEGRÉ Olivia (UGICT-CGT) | 20 |
| Total | 20 |

**Article 3 : Résultats constatés pour la catégorie à représenter de personnalité extérieure
«représentant.e d'une entreprise employant moins de 500 salariés »**

- Nombre de siège à pourvoir: **1.**
- Nombre de membres convoqués présents : **28**
- Nombre de membres convoqués représentés : **3**
- Nombre de votants: **31**



- Nombre total de bulletins blancs ou nuls: **0**
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): **31**

| Candidat.e | Nombre de voix obtenue.s |
|--|--------------------------|
| CASTAGNINO Marie (responsable pôle universitaire librairie Mollat) | 16 |
| FURETTE Jean-Luc (Directeur livre et collectivités SARL BD Avenue /45 ^{ème} parallèle) | 15 |
| Total | 31 |

**Article 4 : Résultats constatés pour la catégorie à représenter de personnalité extérieure
«représentant.e d'un établissement d'enseignement secondaire»**

- Nombre de siège à pourvoir: **1.**
- Nombre de membres convoqués présents : **28**
- Nombre de membres convoqués représentés : **3**
- Nombre de votants: **31**
- Nombre total de bulletins blancs ou nuls: **0**
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants - nb bulletins blancs ou nuls): **31**

| Candidat.e | Nombre de voix obtenue.s |
|---|--------------------------|
| MARTINEZ Jean-Michel (Proviseur du LEGT Pape Clément) | 17 |
| VERGES Gloria (PRCE du LEGT Victor-Louis) | 14 |
| IUNGMANN Yves (Proviseur du LEGT Magendie) | 0 |
| Total | 31 |



Titre II - Sont proclamé.es élu.es

➤ Les résultats constatés faisant apparaître une composition vérifiant l'obligation de parité femmes / hommes sur l'ensemble des 8 personnalités extérieures appelées à siéger au conseil d'administration, sont désignées membres de cette instance, les personnalités extérieures

| Catégorie à pourvoir | Personnalité extérieure désignée |
|--|----------------------------------|
| personnalité extérieure « <i>assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise</i> » | HUMBERT Sophie |
| personnalité extérieure « <i>représentant.e d'une organisation représentative des salariés</i> » | WALLIG-NEGRÉ Olivia |
| personnalité extérieure « <i>représentant.e d'une entreprise employant moins de 500 salariés</i> » | CASTAGNINO Marie |
| personnalité extérieure « <i>représentant.e d'un établissement d'enseignement secondaire</i> » | MARTINEZ Jean-Michel |

Titre III - Publication

Le présent arrêté est soumis à publication, conformément aux statuts susvisés, notamment par voie d'affichage au siège de l'Université (hall du bâtiment Adm.) et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.

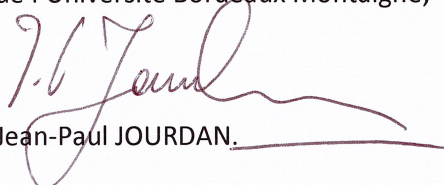
Titre IVI - Exécution

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 7 mars 2016



Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,


Jean-Paul JOURDAN.